

---

R2A, fondé en 2014 et basé à Sion, est l'atelier d'architecture de Jérôme et Renaud Rudaz. Avec des réalisations issues de mandats tant publics que privés, le bureau s'investit dans tous les types de projets, de programmes ou d'échelles ainsi que dans une pratique régulière du concours d'architecture. Notre démarche s'inscrit dans l'environnement direct - naturel ou bâti, culturel ou social - et inclut l'ensemble des acteurs. Une combinaison unique à chaque projet. La rationalité et la recherche de « l'essentiel » sont au cœur des solutions proposées. Donner la priorité à l'espace, à la lumière afin de proposer des lieux flexibles, adaptables, vivants et durables est un axe de réflexion constant. Les projets présentés par R2A assument tous leur part de radicalité.

---

## EXTENSION D'UNE MAISON A LA VALLE DE JOUX

ABB

### concept et typologie

La maison existante - un pavillon en bois des années 70 - profite d'une situation exceptionnelle, légèrement en amont du lac de Joux. Devenue trop petite pour la famille, les propriétaires avaient besoin d'espace habitables supplémentaires et d'un abri pour leurs véhicules. Du fait de la nature du terrain et de son dénivelé, du caractère du pavillon et de sa position, notre proposition s'est portée sur une annexe jouxtant l'habitation existante, côté sud-ouest.

L'implantation de l'annexe permet de protéger la terrasse nord qui fait face au lac et de dégager une terrasse au sud, à l'orée de la forêt. Un garage double et une nouvelle entrée trouvent place dans la pente au niveau inférieur tandis qu'une suite parentale et un séjour en continuité avec les espaces de vie existants occupent l'étage. L'agrandissement a été traité sous la forme d'un volume contenu et unitaire, en préservant au maximum la lecture ainsi que le caractère de la construction existante.

### structure et matérialité

Les façades traduisent, de manière plus contemporaine, un langage qui tire sa substance de la maison existante. Très loin de l'image du béton tel qu'on peut l'observer dans le génie civil courant, il sera ici coffré à l'ancienne exprimant la modénature des planches de coffrage. Le béton sera perçu tel un parement en bois, faisant écho à la forêt et à l'expression des habitations alentours.

Ce matériau répond également à deux autres enjeux. Le volume étant semi-enterré, le béton a été choisi pour des raisons de durabilité et de rationalité constructive (continuité et uniformité entre partie enterrée et hors-terre). De plus, à la manière d'un grand nombre de constructions des abords du lac, la face ouest est de nature différente (tavillons bois, bardage métal, mur béton ...) afin d'offrir une meilleure protection aux sollicitations climatiques. L'annexe s'inscrit dans cette spécificité typique du lieu.

Dans un souci d'intégration avec le contexte bâti et naturel environnant, le nouveau volume reprend le même principe de toiture à 2 pans (de même inclinaison) dont le faite est orienté perpendiculairement au lac. Le traitement des corniches et des chenaux permet d'éviter tout conflit dans le rapport entre les toitures existantes et nouvelles.